

**PROCES-VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 10 MAI 2023**

**Le 18 juillet 2023 à 19H30**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LECOINTRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8/07/2023

Étaient présents : M. Marc LECOINTRE Maire, Mme Sylvie FRANCO et Mme Isabelle GONNARD, adjointes, M. Laurent CELLARIER, adjoint, Mmes et Mrs, Martine OLLIVIER, Isabelle PALLUY, Danielle COURBON, Jean-Marc JANIN, Jean-Michel SIMON, Alisson SEGEALET, Nathalie SIDI-ATMANE, Emmanuelle GAGNERE, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. Pierre SEUX à M. Laurent CELLARIER  
M. Christophe CHEMEL à M. Marc LECOINTRE  
M. David BARRALLON à Mme Alisson SEGEALET

Excusé :

Absents :

Mme Nathalie SIDI-ATMANE a été élue secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

**Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 10 mai 2023 et signature du registre des délibérations.**

- **Modification statutaire d'Annonay Rhône Agglo du 21 mars 2023- transfert de charges – rapport de la CLECT** : Monsieur le maire explique que trois compétences font l'objet de charges nouvelles pour Annonay Rhône Agglo, l'enseignement musical diplômant (certifiant), la santé et l'action sociale d'intérêt communautaire avec l'intégration du soutien aux associations de prévention spécialisées. Ce transfert de compétences doit s'accompagner d'une évaluation concomitante des transferts de charges qui s'imputera sur l'attribution de compensation des communes et permettra à la communauté d'agglomération de disposer des moyens d'exercice de ces nouvelles compétences. Cette évaluation a été menée par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT). Délibération est prise à l'unanimité pour approuver le rapport de la CLECT en date du 1er juin 2023 qui évalue le montant des transferts de charges intervenu au 21 mars 2023.
- **Remboursement sinistre sol et tables salle des Mûriers** : délibération est prise à l'unanimité pour accepter le remboursement de l'assurance MACIF suite au sinistre lors de la location de la salle des Mûriers le week-end du 24 septembre 2022.
- **Convention avec prestataire cantine** : Monsieur le maire explique que le contrat avec le prestataire actuel Le Saint-Vic a dû être rompu à l'amiable. Le prestataire a demandé cette rupture amiable dès la fin de l'année scolaire soit le 7 juillet 2023, car dès la rentrée prochaine les livraisons des cantines de Peaugres, Brossainc et Félines ne se feront plus par conséquent les frais de livraison jusqu'alors mutualisés ne le seront plus et cela engendrerait une trop forte augmentation du tarif des repas. Délibération est prise à l'unanimité pour accepter une convention avec le prestataire API, Délibération est prise à 9 voix pour des repas sans pain à 4 éléments pour un montant de 3.32 € TTC (pour information les 5 voix restantes avaient choisi des repas sans pain à 5 éléments au tarif de 3.48 €). Délibération est prise à l'unanimité pour accepter une convention avec la Boulangerie « Les plaisirs de Saint-Cyr » pour la livraison du pain sur la base de 1.25€ la flûte avec une remise de 10% sur la facture. Délibération est prise à l'unanimité, pour la livraison de repas avec pain par le prestataire API pour un montant de 3.48 € TTC tous les lundis et si fermeture de la Boulangerie « Les Plaisirs de Saint-Cyr ».

- **Cantine / Garderie fixation des tarifs** : Monsieur le Maire fait part des propositions avec une baisse des tarifs cantine suite à la baisse du coût du prestataire :

- **Tarif cantine pour les élèves de l'école publique et privée : 5 €**  
(14 voix pour 5€, 1 voix pour 4.80€)
- **Tarif cantine pour les élèves domiciliés hors de la commune : 5.20 €** (unanimité)
- **Tarif repas enseignants : 5 €** (unanimité)
- **Tarif pour enfant bénéficiaire d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : 1.50€** (unanimité)
- **Tarif pour enfant inscription réservation dernière minute : 7€** (unanimité)

Pour le tarif garderie il reste inchangé par rapport à l'année 2021 :

- **Forfait garderie du matin** lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi (7h20/8h20) : **1 € par ½ h** (unanimité)
- **Garderie du soir** de l'école publique (16h30/18h00) : **1 € par ½ h** (unanimité)

- **Participation projet école publique -Savoir rouler à vélo** : Monsieur le Maire présente la demande formulée par l'école publique Paul Cézanne de Saint-Cyr pour que les élèves de CM puissent bénéficier d'une formation vélo grâce à un intervenant dans le cadre du projet « Savoir Rouler à Vélo ». L'objectif est de permettre aux enfants d'apprendre à se déplacer à vélo en autonomie et en toute sécurité. Délibération est prise à l'unanimité pour accepter ce projet sur 2024 qui pourrait être finalisé par la commune ou Annonay Rhône Agglo et demander une subvention auprès de l'ETAT dans le cadre du programme « Génération Vélo ».

- **Rétrocession parcelle B2212 lotissement le petit pont** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver la rétrocession, pour l'euro symbolique, au profit de la Commune de la parcelle section B n°2212 afin de mettre en place une végétalisation des bords de voie et un trottoir pour la sécurisation des piétons.

### Délibération à ajouter :

- **Acquisition photocopieur** : délibération est prise à l'unanimité pour accepter le devis de l'entreprise AMB pour le remplacement du photocopieur de la mairie.

- Urbanisme :

- **Permis de construire :**

- Commune de Saint Cyr– 240 chemin des chênes – local communal
- FANGET Bruno – 82 rue de la Chaux- carport

- **Permis de construire Modificatif :**

- COLANGE Christine– 14 rue du petit pont – modification implantation mur de clôture
- SCI LGC REY Lucas -84 Allée Jardins de Juliettes – modification puits perdu – toit végétal

- **Permis d'Aménager :**

- SAS CLARIDGE- rue de Cizelle Champ de Gilles – lotissement 9 lots

- **Déclaration Préalable :**

- BOYER Jean-François – 260 chemin de Signol – panneaux photovoltaïques
- XAVIER Killian – 8 impasse des Coings – piscine
- LATRECHE Christophe – 6 rue du Châtelet – création d'ouvertures
- CLARIN Jean-Pierre – 34 rue du Rabier – garage

-

- **Certificat d'urbanisme :**
- Me PARANT CARNOT PETER- B2444
- SELARL NOTAE- B2381
- LAMBERT Fabienne, Christian et Marie – B384
- URBA RHONE – B2381-2379
- SCP SERVE – A484
- Me De L'HERMUZIERE – B2280
- Me Baptiste BOUTY-B 1599-1719
  
- **Déclaration d'Intention d'Aliéner :**
- Parcelles B 2444-2446 – 64 Rue des Forges
- Parcelle A484 – 1595 Route de Morel

Mme Sylvie Franco informe le Conseil Municipal sur l'avancement du PLUIH, le règlement est en cours d'élaboration.

- **Questions diverses :**
  
- **Rapport SYTRAD :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport d'activité du SYTRAD pour l'année 2022 est consultable en mairie.
  
- **A nos Watts :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise lors du conseil municipal du 11 septembre 2018 qui autorise la mise à disposition des toitures communales et pour Saint-Cyr la toiture de la salle des Mûriers, pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Le projet avait été suspendu pour des contraintes techniques. L'allègement des panneaux permettra la reprise du projet.
  
- **Mutuelle :** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de l'assurance AXA pour proposer aux habitants de Saint-Cyr une assurance santé à un tarif préférentiel. Par 9 voix pour et 6 voix contre, les élus donnent un avis favorable à cette demande. Il est bien précisé que la commune n'est en aucun cas mandataire de l'assureur et n'a aucun rapport financier avec la structure retenue, elle ne joue qu'un rôle de « facilitateur » dans la démarche. Les élus autorisent seulement la distribution d'un courrier par AXA et la mise en place d'une boîte aux lettres à la mairie pour le recueil des coupons pour les personnes intéressées.
  
- **Salle Route Bleue :** Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de rénovation extension de la salle de la Route Bleue. Le choix du coloris de carrelage est validé. Des options doivent être également validées :  
Ajout d'un plafond démontable dans le couloir avec des dalles de 150X30 pour une meilleure esthétique.  
Suppression du carrelage dans le couloir pour la mise en place d'un sol souple.  
Des faïences derrière le bar seront installées à la place de la peinture pour faciliter l'entretien. Ces options sont validées par le Conseil Municipal, la plus-value sera intégrée dans le coût des travaux.
  
- **Déchets verts :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une rencontre avec les vices présidents et techniciens en charge de la gestion des déchets à Annonay Rhône Agglo s'est tenue en mairie. Un projet de mise en place d'une plateforme de broyage pour la gestion des déchets verts pourrait éventuellement être installée sur la commune.
  
- **AG ACCA :** Monsieur Jean-Marc JANIN fait part au conseil municipal du compte rendu de l'Assemblée Générale de la chasse. Les chasseurs déplorent que le modélisme festival, organisé chaque année, ait lieu cette année le week-end d'ouverture de la chasse.